

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 109 (1983)  
**Heft:** 9

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qu'il est parfaitement regrettable que, sous prétexte que la vocation de la Suisse consiste à vendre des services, l'ingénierie de notre pays se mette à la disposition de l'industrie étrangère et joue dès lors le rôle de promoteur pour la vente des produits de pays concurrents.

Dans quelles limites l'industrie suisse peut-elle se référer aux structures existantes pour bénéficier de l'image de marque que nous lui offrons? Dans quelle mesure l'insertion dans de nouveaux marchés, à travers les offres globales, intéresse-t-elle les constructeurs de machines, leurs financiers et les organes économiques du pays? Nous constatons que la formule qui regroupe les auteurs de processus, de la technologie, des bâtiments et utilités, les constructeurs de machines, les vendeurs de know-how et les financiers, conduit inéluctablement à mettre en évidence le matériel de production du pays contractant; faute d'insertion dans un «clé en mains», les chances de pénétrer certains marchés se trouvent aujourd'hui gravement compromises.

## Offrons des services...

Dans tous les domaines où la Suisse présente quelque notoriété, et surtout dans ceux où elle désire en conquérir une nouvelle, il convient que le consensus soit clair: l'investissement en services doit devenir prioritaire et s'orienter vers les besoins impératifs et vitaux du développement. Cet investissement doit être généreusement axé sur les infrastructures de base, les aménagements et la mise en valeur, la programmation d'ouvrages complexes, la formation, les spécialisations techniques.

Par ailleurs, dans les compétitions qui visent des réalisations et des commandes, il apparaît essentiel qu'une meilleure compréhension s'instaure entre les constructeurs, les entrepreneurs et l'ingénierie; il faut que les spécialistes intégrés soient sollicités pour qu'ils contribuent à la conquête de nouveaux marchés.

Comment réaliser la concertation et l'échange qui fixeraient concrètement une politique de coopération entre pro-

ducteurs, fabricants et l'ingénierie de notre pays?

Comment utiliser les sources d'information existantes et les mettre en forme pour les besoins opérationnels des groupements intéressés sur le plan national? Comment assurer la participation financière des banques et de la GRE?

Les réponses sont à la portée des industriels qui disposent de produits à vendre et d'une technologie de haut niveau.

Si la production, la connaissance et l'imagination s'expriment d'une façon concertée, il est probable que les institutions et les mécanismes de financement sauront emboîter le pas en soutenant l'évolution économique des entreprises sur les marchés étrangers.

### Adresse de l'auteur:

Roland Willmet, architecte FAS-SIA  
Chemin de Broye 5  
1020 Renens

## Bibliographie

### AS 55

Nous signalons à nos lecteurs la parution de AS 55, de janvier 1983, avec le sommaire suivant:

— 1<sup>er</sup> prix du concours d'idées pour l'aménagement de l'ancien Palais des Expositions à Genève, école à Gordola, une ferme à Hedingen, un silo à céréales aux Vermières, la centrale laitière au Mont-sur-Lausanne, la Banque Cantonale de Zoug et une école élémentaire à Locarno.

Nous encourageons donc tous nos lecteurs à soutenir cette publication romande, au moment où elle est imitée, avec 10 ans de retard, par une revue suisse alémanique; on peut se la procurer auprès des Editions Anthony Kraft, à Pully, tél. 021/28 04 62.

F. N.

### Protection contre les crues des cours d'eau — Directives 1982

80 pages A4. 210 illustrations (photos, croquis, diagrammes). Impression en quatre couleurs. Prix 27 fr. Disponible en français et en allemand à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel (OCFIM), 3003 Berne.

Conçues à partir de différents documents des années 1969, 1970 et 1973, des nouvelles connaissances acquises et de la volonté de rassemblement de ces données, ces directives 1982 ont été rédigées par un groupe de travail interdisciplinaire dirigé par l'Office fédéral de l'économie des eaux.

Elles sont destinées aux auteurs de projet, services, instances chargées de prévoir ou d'approuver les projets et englobent les objectifs de la protection contre les crues, de la protection de la nature et du paysage, de la pêche, de la protection des eaux ainsi que ceux d'autres intérêts publics. Elles ont pour but, en plus de la résolution de problèmes techniques, d'améliorer et de renforcer la compréhension mutuelle et la collaboration entre tous les intéressés.

#### Contenu

Intérêts en présence: police des eaux, écologie, autres intérêts en présence. — Principes généraux et procédure. — Travaux d'entretien. — Directives pour le projet et la réalisation de corrections de cours d'eau: rivières, ruisseaux, torrents. — Extraits de la Constitution fédérale, des lois fédérales et ordonnances.

La loi sur l'aménagement du territoire est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1980. En partant de considérations sur les conditions topographiques de la Suisse et sur le développement, parfois impétueux, de notre pays depuis la Deuxième guerre mondiale, la brochure récemment parue expose le point de départ ainsi que les objectifs de cette loi, en commentant les dispositions et donne un aperçu des tâches des cantons en la matière; enfin elle indique les limites imposées à l'aménagement du territoire.

Le texte de la brochure est agrémenté de nombreuses illustrations et s'adresse à tous les citoyens qui se préoccupent de ces questions, ainsi qu'aux écoliers et aux apprentis. La loi sur l'aménagement du territoire y figure en annexe, ainsi que l'ordonnance qui l'accompagne. Un index des principaux termes techniques et une liste des services cantonaux d'aménagement du territoire complètent le tout.

La brochure «La bataille pour le sol» compte 32 pages et peut être obtenue, aussi bien en allemand et en italien qu'en français, au prix de 4 fr. à l'OCFIM, 3000 Berne.

### «La bataille pour le sol»: une brochure de l'aménagement du territoire

Qu'est-ce que l'aménagement du territoire? Quels sont ses buts? Par quelles mesures s'efforce-t-il de les atteindre? Et pourquoi concerne-t-il chacun de nous?

Jusqu'à présent, il n'existe aucun ouvrage d'information, accessible à tous, qui aborde les principales questions intéressant l'aménagement du territoire et qui explique notamment les buts visés et les mesures entreprises dans ce domaine. La brochure intitulée «La bataille pour le sol», que vient de publier l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (OFAT), comble cette lacune.

les prescriptions de raccordement et d'installation du gaz dans les immeubles, les critères de choix de l'énergie.

Une place importante est accordée dans cet ouvrage aux différents systèmes de chauffage au gaz. Tous les types importants d'appareils y sont traités, du radiateur individuel jusqu'aux chaudières à gaz à bi-combustibles, de même que les nouveaux systèmes de chauffage tels que les pompes à chaleur à gaz et les installations de chaleur/force. On y trouve encore des indications utiles sur la planification des installations de chauffage, la grandeur des chaufferies, le calcul des besoins thermiques ainsi que l'évacuation des produits de combustion. Les possibilités offertes par la préparation d'eau chaude au gaz sont également présentées d'une manière complète ainsi que des systèmes de chauffage des piscines avec le gaz.

Un autre chapitre traite des installations de cuisines et des appareils de cuisson à gaz. Il est complété par des indications précieuses sur les installations de gaz et les prescriptions techniques y relatives.

Le lecteur trouvera encore dans cet ouvrage une liste complète des fournisseurs de tous les appareils à gaz pouvant entrer en ligne de compte, des adresses importantes comme celles des offices cantonaux de l'énergie, etc., ainsi que les unités de mesure pour le gaz et une liste des communes suisses alimentées en gaz. Cette publication est vendue au prix de 15 fr. et peut être obtenue auprès de la Société coopérative Usogaz, Grütlistrasse 44, 8027 Zurich, tél. 01/201 56 34 ou auprès du Bureau romand d'Usogaz, rue Pichard 12, 1003 Lausanne, tél. 021/22 93 35.

### «Le gaz dans le bâtiment»

Une nouvelle publication d'Usogaz, Société coopérative pour le développement de l'emploi du gaz, Zurich/Lausanne, vient de sortir de presse sous le titre «Le gaz dans le bâtiment neuf - ancien - à rénover».

Ce manuel pratique de 140 pages, destiné aux architectes, ingénieurs, installateurs sanitaires et en chauffage donne un aperçu détaillé sur le gaz, les caractéristiques des gaz distribués en Suisse,